

L'histoire de l'AIS en FRANCE

Le combat pour l'éducabilité

menu

Le combat pour l'éducabilité	L'école obligatoire pour tous	Le développement de l'éducation spéciale	La volonté d'intégration	La politique d'intégration	Vers une école inclusive
Contexte historique	L'école à cette époque	Les personnalités marquantes	Les grandes dates		

Le contexte historique

Cette période "pré" et "post-révolutionnaire", a été marquée à la fois par une grande instabilité politique, et un foisonnement d'idées nouvelles, portées par un nombre impressionnant d'intellectuels, philosophes, scientifiques. L'Histoire de France désignera cette période sous le générique de "siècle des Lumières", qui résume assez bien le bouillonnement intellectuel que connaissait notre Pays et l'Europe à cette époque.

Pourtant, les idées nouvelles, comme par exemple, la démocratie ou la laïcité, ont eu bien du mal à être appliquées, combattues qu'elles étaient par les majorités au pouvoir, composées de notables et de possédants, hostiles au progrès social et conservateurs

Ce hiatus entre "l'intelligence" et "le pouvoir" explique le chaos politique de cette période de notre histoire marquée par des épisodes sanglants:

- 3 révolutions : 1789-1795, 1830, 1848
- 2 coups d'Etat : 1799 (Napoléon 1°), 1851 (Napoléon III)
- 11 constitutions (1791-1793-1795-1799- 1802-1804-1814- 1830- 1848- 1852)
- Se succédèrent 4 types de régimes politiques
 - La Monarchie limitée (1789-1791)
 - La 1° République de 1791 à 1804, elle même organisée en plusieurs régimes (la Convention de 1792 à 1795, Le Directoire de 1795 à 1799, le Consulat de 1799 à 1804)
 - L'Empire (1804-1815) .Sous ce régime se succédèrent : Napoléon 1° de 1804 à 1814, Louis XVIII à la 1° restauration, puis encore Napoléon 1° pendant les 100 jours
 - La Restauration (1815-1830), avec Louis XVIII, jusqu'en 1824, puis Charles X
 - La Monarchie de Juillet (1830-1848) avec Louis Philippe
 - La seconde République: 1848-1852
 - Le Second Empire 1852-1870 avec Napoléon III
 - La 3° République 1871 -1940 avec les Présidents
 - Adolphe Thiers (1871-1873)
 - Patrice Mac -Mahon (1873-1879)
 - Jules Grévy 1879-1887) et son Ministre de L'Instruction Jules Ferry

Dans ce contexte politique, souvent hostile aux idées nouvelles, des personnalités ont livré un véritable combat pour faire émerger les vertus de la science et de l'éducation : c'est en ce sens que la prise en charge des enfants "handicapés" ou malades fut un vrai "**combat pour l'éducabilité**", (par opposition à l'attitude dominante d'**exclusion** en vigueur à l'époque). Cette lutte pour l'éducation se déroula en dehors de l'école, verrouillée par le pouvoir politique,

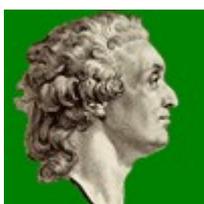
et contrôlée par le clergé, notamment après la restauration de la Monarchie en 1815 Les "combattants de l'éducabilité" se recrutent dans tous les milieux sociaux : clergé, aristocratie, bourgeoisie..., unis par un même idéal d'humanisme, mais contraints par la force des choses à livrer un combat solitaire, face à une société conservatrice, peu soucieuse des "laissés pour compte".

[Haut de page](#) ⇨

Les personnalités marquantes



L'abbé Charles Michel de l'Épée (1712-1789), avocat et philanthrope, il imagina une langue des signes, à destination des sourds. Travaillera avec Jacob Rodrigue Pereire précepteur oraliste d'enfants sourds. Son action prouva l'éducabilité des sourds. Sa méthode se répandit en Europe . Pour en savoir plus :



Marquis de CONDORCET (1743-1794), mathématicien et homme politique, républicain convaincu, il écrivit 5 mémoires sur l'instruction publique, qui constituèrent un plan d'organisation de l'éducation, et inspirèrent un siècle plus tard les fondateurs de l'école Républicaine. Combattu par le pouvoir, il mourut en prison sans avoir pu faire appliquer ses principes.



Valentin HAÜY (1745-1822), paléographe dans la mouvance du courant philosophique et humanitaire du XVIII^e siècle pour les infirmes, il s'intéressa aux sourds-muets et aux aveugles. Il imagina une technique de lecture avec des lettres identifiables au toucher. Cette technique sera améliorée par un élève de son Institution des enfants aveugles : Louis BRAILLE (1809-1852)



Jean Marc Gaspard ITARD (1774-1838), médecin provençal, il fut nommé directeur de l'Institution des sourds-muets, et se fit remarquer par des recherches sur la surdité, et notamment il réussit à éduquer par des méthodes sensualistes "Victor" surnommé le sauvage de l'Aveyron, que d'aucuns considéraient inéducable car idiot. **Edouard SEGUIN (1812-1880)**, instituteur à l'institut des jeunes sourds. Auteur du "traitement moral, l'hygiène et l'éducation des idiots et autres enfants arriérés" en 1846, il inspirera Bourneville et Montessori. De son vivant il fut méconnu en France mais connu le succès aux USA où son oeuvre a été développée.



Désiré Magloire BOURNEVILLE (1840-1909), médecin aliéniste, journaliste, et homme politique. Il a pu imposer le traitement médico-pédagogique à Bicêtre. Auteur du Manuel pratique d'enseignement spécial aux enfants anormaux . Précurseur de l'insertion sociale des "idiots", il créa des asiles écoles, dispensant des soins et un enseignement primaire et secondaire. "Sa conception d'une approche thérapeutique et éducative novatrice et sa campagne en faveur de la création de services hospitaliers et d'établissements spécialisés chargés d'accueillir cette catégorie d'enfants ont préfiguré

l'intégration des enfants et adolescents handicapés, cela avant la lettre (loi du 30 juin 1975)
"Pour en savoir plus :

Autres personnalités marquantes :

- **Philippe PINEL (1745-1826):** médecin aliéniste connu en raison de son action en faveur de la libération des aliénés de leurs chaînes. Avec lui "l'insensé" devient sujet, tournant radical dans la perception de la folie; il fonda la psychiatrie en France.
- **Jean Daniel FALRET :** médecin à la Salpêtrière, section des "idiotes". Croit à l'éducabilité des idiots et crée une école au sein de l'hôpital
- **Hypolite Tranquille VALLEE :** instituteur, crée à Gentilly une institution pour enfants arriérés.

[Haut de page](#)

L'école à cette époque

Comme dans la société Française, les idées de la Révolution ont du mal à s'imposer à l'école, qui reste "chasse gardée" du pouvoir et de l'église, naturellement hostiles à la diffusion du savoir.

Les idées de Condorcet, ne vont émerger qu'en 1882, sous la III^e République et Jules Ferry, avec les lois scolaires préconisant une "école pour tous". Ce n'est qu'à cette époque que "l'idéal républicain" , héritier du siècle des lumières, se verra enfin consacré.

Si l'école devient désormais diffuseur du savoir, considéré dès lors comme vecteur social positif, le handicap, la maladie mentale, restent en dehors de son champ d'action, n'intéressant que les mouvements philanthropiques, et les médecins aliénistes.

Rien d'étonnant à cela si on se replonge dans la perception de la folie et du handicap à cette époque : il s'agissait d'individus suscitant la répulsion, la crainte, voire l'horreur, d'où une attitude très répandue de rejet, de mise à l'écart de la société. Les justifications morales ne manquaient pas : ces personnes frappées de tels maux méritaient leur sort car elles étaient immorales et subissaient un châtement divin. Ce même jugement avait eu cours à d'autres époques, à propos de la lèpre ou de la pauvreté. La société les rejetant seuls les humanistes, médecins, chercheurs, ou philanthropes pouvaient dès lors s'intéresser à leurs cas, on était loin de penser que la pédagogie pouvait également leur convenir.

C'est donc par l'action de quelques uns (désignés ci-dessus) que les choses vont évoluer. Peu à peu, on n'appréciera plus le fou ou l'handicapé mental, par son aspect inhumain, mais principalement par ce qu'il a en lui d'humain et notamment sa dignité d'homme ou de femme. Plus encore, le déficient mental va, dans les mentalités, bénéficier d'une image "d'attardé", c'est à dire d'une personne en retard dans son développement mental, en quelque sorte quelqu'un qui n'a pas pu sortir de l'enfance. Or depuis Rousseau, la valorisation de l'enfant est un des enjeux forts de la nouvelle société, que ces précurseurs appellent de leurs vœux. Comme l'enfant, le demeuré est irresponsable, dépendant des autres. Il doit donc être assisté, protégé. Comme l'enfant il peut même susciter un sentiment d'attendrissement. Ce changement dans la perception de la déficience mentale a probablement constitué le socle du traitement actuel de ce handicap, et de la volonté d'intégration que nous connaissons aujourd'hui.

Les grandes dates

- 1760 : **l'Abbé de l'Epée** crée une institution en faveur des sourds muets
 - Emergence de la langue des signes, interdite par la suite.
- 1784: **HAUY** publie le résultat de ses recherches sur l'apprentissage de la lecture par toucher, pour les aveugles

- 1786 : ouverture de l'Institution des enfants aveugles (qui accueillera **Louis BRAILLE**)
- 1795 : **PINEL** libère les aliénés de leurs chaînes
- 1799 : **ITARD** commence l'éducation de Victor à l'institut des jeunes sourds
- 1846 : **SEGUIN** emploie le terme d'"éducation spéciale" dans un de ses ouvrages

[Haut de page](#)

L'histoire de l'AIS en FRANCE

L'école obligatoire pour tous

menu

<u>Le combat pour l'éducabilité</u>	<u>L'école obligatoire pour tous</u>	<u>Le développement de l'éducation spéciale</u>	<u>La volonté d'intégration</u>	<u>La politique d'intégration</u>	<u>Vers une école inclusive</u>
<u>Contexte historique</u>	<u>L'école à cette époque</u>	<u>Les personnalités marquantes</u>	<u>Les grandes dates</u>		

Le contexte historique

En France, la république s'installe durablement : la III^e République couvrira la période 1871-1940. Cependant sous ce régime, peu de gouvernements ont pu inscrire leur action dans la durée :

- De 1876 à 1914, 49 gouvernements se succédèrent soit une durée moyenne de 9 mois environ
- De 1918 à 1940, la France connut 43 gouvernements, soit 6 mois en moyenne pour agir

En Europe, le contexte géopolitique est conflictuel, avec 2 guerres mondiales qui embrasèrent notre continent. La crise économique de 1929 eut de lourdes conséquences, notamment la montée de l'idéologie fasciste, qui aboutit à la prise de pouvoir du national-socialisme, en Allemagne, Italie et Espagne.

En France, la coalition du Front Populaire en 1936, permit d'écarter la menace fasciste, et en une seule année d'exercice du pouvoir, offrit au monde du travail des avancées sociales

considérables, comme la semaine de 40 heures et les congés payés.

La III^e République ne résistera pas au 2^e conflit mondial (1939-1945). La France envahie collabore avec les Allemands, sous le régime de Vichy du Maréchal **Philippe PÉTAIN** (1940-1944). La résistance à l'occupation s'organise sur notre sol, avec notamment **Jean MOULIN**, et en Angleterre avec le **Général De GAULLE** qui dans son appel du 18 juin 1940, demande au peuple de France de résister par les armes.

Comment à t-on pu en arriver là? La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle étaient pourtant forts prometteurs :

- La prospérité économique était promise aux pays dits industrialisés, grâce aux débuts du machinisme, aux grandes découvertes industrielles (machine à vapeur, moteur à explosion, électricité, téléphone, télégraphe, cinéma...), et aussi au développement des échanges commerciaux
- En France notamment, la III^e République favorise la diffusion des progrès en médecine et crée l'école publique. L'accès à l'instruction pour tous ouvre des perspectives d'emploi créés en quantité par les transformations économiques
- Des modes de vies nouveaux apparaissent, avec le début des loisirs populaires comme le cinéma

La grande crise de 1929 a t-elle pu à elle seule rompre ce bel essor? La relative inorganisation sociale, la boulimie de pouvoir de certains hommes, l'obscurantisme culturel et politique majoritairement répandu, constituaient sans doute un cocktail explosif que la crise a allumé.

[Haut de page](#)

Les personnalités marquantes



Jules FERRY (1832-1893), homme politique il fut maire et député de Paris, avant de devenir ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts, puis Président du Conseil. Il est considéré comme le père des grandes lois scolaires de 1880 à 1882, qui instaura l'**école publique gratuite, obligatoire et laïque, ainsi que l'accès à l'enseignement au secondaire pour les jeunes filles**

Il contribuera à établir des libertés publiques fondamentales comme le droit de réunion, la liberté de la presse et celle des syndicats. Il mena une politique de conquête coloniale (Tunisie, Madagascar, Congo, Tonkin)



Alfred BINET (1857-1911), scientifique fondateur de l'année Psychologique et créateur de la psychométrie. Il s'intéresse à la psychologie de l'enfant et il crée en 1889 avec **VANEY**, un laboratoire de psychologie expérimentale. En 1904, **BINET** répond à une demande du ministre de l'Instruction d'organiser l'enseignement des "anormaux"



Henry SELLIER (1883-1943), homme politique, Ministre de la santé publique sous le Front Populaire. D'abord connu pour son action en faveur du logement social (lois LOUCHEUR), il constitua avec Jean ZAY, ministre de l'éducation nationale, une commission de l'enfance déficiente, présidée par Henri WALLON, et composée de psychiatres et de pédagogues, instituteurs et inspecteurs de l'éducation nationale. Le travail de cette commission aboutit à une charte de l'Enfance Déficiente préconisant le dépistage systématique des déficiences chez l'enfant sous l'autorité d'un médecin neuropsychiatre, et proposant l'orientation des enfants vers des classes de perfectionnement, des Instituts Médico Pédagogiques, ou dans des services annexes des hôpitaux psychiatriques. Ce programme n'a pas survécu à la chute du Front Populaire



Désiré Magloire BOURNEVILLE (1840-1909), médecin aliéniste, journaliste, et homme politique. Il a pu imposer le traitement médico-pédagogique à Bicêtre. Auteur du Manuel pratique d'enseignement spécial aux enfants anormaux. Précurseur de l'insertion sociale des "idiots", il créa des asiles écoles, dispensant des soins et un enseignement primaire et secondaire. "Sa conception d'une approche thérapeutique et éducative novatrice et sa campagne en faveur de la création de services hospitaliers et d'établissements spécialisés chargés d'accueillir cette catégorie d'enfants ont préfiguré l'intégration des enfants et adolescents handicapés, cela avant la loi (loi du 30 juin 1975) "

L'école à cette époque

[Haut de page](#)

Avec les grandes lois scolaires de **Jules FERRY** de 1880 à 1882, l'école publique va désormais occuper un rôle social essentiel. Obligatoire, gratuite et laïque elle est chargée de diffuser le savoir dans l'ensemble du corps social, principe porté depuis longtemps déjà par l'idéal Républicain.

Cette mission confiée à l'école répond en outre aux besoins nouveaux exprimés par la société industrielle en plein essor. Les enseignants vont devenir les "hussards de la République", chargés de vaincre l'ignorance et l'obscurantisme, de façonner des citoyens aptes à servir leur nation, et à s'intégrer dans une société en évolution. Et on peut dire qu'ils répondirent aux attentes du pouvoir.

Cependant, certains enfants étaient réfractaires aux apprentissages. Il est certain que l'obligation de fréquenter l'école pour tous les enfants a permis de mettre au grand jour les enfants atteints de déficiences intellectuelles, que jusqu'ici la société avait plus ou moins bien réussi à intégrer, soit dans le monde du travail pour les plus aptes, soit dans leur famille ou les hospices pour les grands arriérés

Sous l'impulsion de **BOURNEVILLE**, une enquête statistique permettra de mesurer l'importance quantitative de l'inadaptation scolaire par déficience intellectuelle.

Ce problème est désormais pris au sérieux par les pédagogues, qui constatent que placés dans les mêmes conditions d'apprentissage que les autres enfants, ils n'arrivent pas à suivre l'enseignement prodigué. **BOURNEVILLE** va proposer l'ouverture de services spéciaux pour l'éducation des "idiots". Il préconise deux types de structures spécialisées :

- A l'**école**, des classes spéciales dirigées par des enseignants ayant suivi des études d'infirmiers (instituteurs-infirmiers)
- A l'**Hopital**, pour les pathologies les plus lourdes, des asiles écoles dont l'enseignement serait dirigé par des infirmiers-instituteurs, s'inspirant des méthodes de SEGUIN et d'ITARD;

Ces principes novateurs, ne furent repris que bien plus tard avec la loi du 30 juin 1975, sur l'intégration des enfants et adolescents handicapés.

En 1909, grâce aux travaux de **BINET**, qui mit au point une "échelle d'intelligence" permettant de **détecter les enfants déficients**, et introduisit l'usage du **niveau mental**, une loi est promulguée, permettant de créer des classes à faible effectif, dites **classes de perfectionnement**, concept qui prend à contre pied les préconisations de **BOURNEVILLE** sur l'intégration. Ces classes ne connaîtront pas le développement escompté, probablement en raison du caractère peu contraignant de la loi, et aussi parce que l'"opinion publique" n'était pas prête:

- Réticence des enseignants et chefs d'établissements, peu enclins à ouvrir des classes d'anormaux, appelées aussi "classes de fous"

- Crainte (ou honte?) des parents "d'exposer" leurs enfants dans ces classes

Entre **BOURNEVILLE**, prônant l'intégration des enfants déficients dans les classes, et **BINET** proposant de les séparer des autres élèves, ce fut donc ce dernier qui l'emporta, et son modèle prévalut pendant la 1^o moitié du XX^o siècle. Le handicap fut traité majoritairement par des Institutions éducatives associatives et surtout confessionnelles.

En 1936, le Front Populaire à l'initiative de **SELLIER**, amorça une politique sociale globale intégrant l'"enfance arriérée", et mettant en collaboration les différents ministères concernés par l'enfance (Education Nationale, Santé, Justice). Cette approche globale sera reprise jusqu'à nos jours par les gouvernements.

Sous le **régime de Vichy**, en 1943, apparut la notion d'enfance inadaptée qui désignait l'ensemble des enfants considérés non assimilables dans le système de socialisation. Trois ministères étaient appelés à coopérer :

- Le ministère de la justice au titre de l'éducation surveillée
- Le ministère de l'Education Nationale pour les classes et écoles de perfectionnement
- Le ministère de la santé en charge des "arriérés inéducables", qui délèguera sa mission à des associations privées caritatives

On notera cependant la relative mise à l'écart de l'Education Nationale, l'instituteur étant considéré comme "un corrupteur de la jeunesse responsable de la défaite"

Les grandes dates

[Haut de page](#)

- 1882 : loi organique rendant l'école obligatoire gratuite et laïque
- 1890 : introduction de la notion d'âge mental et de quotient intellectuel par BINET et SIMON
- 1891: Enquête statistique de BOURNEVILLE, qui démontrera l'importance de la population "arriérée", dans la société française.
- 1905 : publication de l'échelle métrique de l'intelligence par BINET et SIMON
- 1909 : loi instituant les classes et écoles de perfectionnement, ainsi que les Commissions Médico Pédagogiques (CMP) . Création du certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés (CAEA)
- 1920: création de l'Institut de Psychologie de l'Université de Paris, et création du diplôme de Psychologie Pédagogique
- 1936 : prolongation de la scolarité à 14 ans
- 1942 : création des premiers postes de psychologue dans les dispensaires et hôpitaux de la Seine.
- 1943: création des ARSEA : associations régionales de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence dotées d'une véritable mission publique
- 1944:
 - réalisation de l'enquête projetée en 1936, en vue de recenser les enfants déficients
 - Le Dr Lagache diffuse une "nomenclature et classification des jeunes inadaptés. Il y aura 3 catégories d'inadaptés : les malades, les déficients, les caractériels
- 1945: création du premier poste de Psychologue Scolaire

L'histoire de l'AIS en FRANCE

Le développement de l'éducation spéciale

menu

Le combat pour l'éducabilité	L'école obligatoire pour tous	Le développement de l'éducation spéciale	La volonté d'intégration	La politique d'intégration	Vers une école inclusive
Contexte historique	L'école à cette époque	Les personnalités marquantes	Les grandes dates		

[Le contexte historique](#)

[Haut de page](#)

L'armistice du 8 mai 1945 sonne la fin du 2^o conflit mondial, et le début de la reconstruction. Les traumatismes de la guerre sont énormes : ruine économique pour la plupart des pays Européens, familles décimées, nombreux blessés et invalides de guerre.

En France, un gouvernement provisoire formé par le **Général de GAULLE**, amorce une politique de redressement national et de justice sociale, avec la création de la sécurité sociale, et le droit de vote pour les femmes.

Le 27 octobre 1946, le gouvernement provisoire doit céder sa place, après le vote d'une nouvelle constitution défavorable au général, bâtie sur le modèle d'un régime parlementaire, l'Assemblée Nationale étant élue au suffrage universel direct. La **IV^o République** était née, mais la dualité de gouvernance entre le gouvernement et l'Assemblée Nationale, allait rapidement entraîner une dérive vers ce qu'on a appelé le "régime des partis", c'est à dire la succession de gouvernements qui se font et se défont au gré des coalitions. Dès lors, l'instabilité politique de la IV^o République, et l'impuissance de l'exécutif, faisait retomber le pays dans les travers de la III^o République : pas moins de 20 gouvernements se sont succédé en 12 ans, alors que seulement 2 Présidents (sans réel pouvoir) appartenant au même parti alternaient sur cette période: **Vincent AURIOL et René COTY**

Pourtant le **bilan** de la IV^o République n'est pas totalement négatif : décolonisation, investissements massifs dans l'Industrie nationalisée, expansion économique, et législation sociale. Ce régime a su tirer les leçons de la guerre, avec le début de la construction de l'Europe (traité de Rome), mettant fin au duel séculaire entre la France et l'Allemagne.

Il allait chuter, surtout du fait de son incapacité à résoudre le **conflit Algérien**, qui mit le pays au bord de la guerre civile après la révolte de l'armée le 13 mai 1958, à Alger, et l'appel du **Général MASSU** au **Président COTY** de constituer un gouvernement de salut public.

Le recours au **Général de GAULLE**, fut plébiscité par une écrasante majorité des Français . Le référendum proposant de nouvelles institutions est approuvé par 85% des suffrages. La **V^o République** est donc née avec la nouvelle constitution du 4 octobre 1958, qui institue la séparation des pouvoirs : l'exécutif est confié au Président de la République (pas encore élu au suffrage universel), et le législatif qui est du ressort du Parlement (Assemblée nationale élue au suffrage universel direct et Sénat issu d'un collège à majorité rurale)

Cette nouvelle constitution assure la stabilité des majorités, donc une certaine continuité dans l'action gouvernementale. Pas tout à fait cependant, car des crises ont secoué le pays (comme en 1968) qui ont entraîné des changements ministériels fréquents.

L'expansion économique, amorcée en 1945, se poursuivra jusqu'à la fin des années 60. La planification permet de conduire une politique économique incitative et volontariste. La reconstruction du pays continue, et alimente l'activité : routes, écoles, hopitaux, stades deviennent des objectifs du plan.

La forte croissance économique s'accompagne d'un renouveau démographique, avec le fameux baby-boom de l'après guerre.

Cet excellent bilan économique va toutefois être contrarié par un fort mouvement de contestation . En 1968, les universités, les lycées et les écoles s'embrasent. Rapidement la révolte étudiante est relayée par l'ensemble du monde du travail. Les contestataires reprochent notamment au gouvernement la mauvaise répartition des fruits de la croissance, la persistance d'importantes inégalités sociales.

Après avoir chancelé le pouvoir restera en place grâce aux accords de Grenelle en 1968, la dissolution de l'Assemblée et l'appel aux urnes. Mais **de GAULLE** sera mis en minorité le 28 avril 1969, lors du référendum sur la régionalisation et la réforme du Sénat. Il démissionnera.

Lui succéderont **Georges POMPIDOU** (1969-1974) et **Valéry GISCARD d'ESTAING**, tous deux du même bord politique que le général. Nous entrons dans une période où la croissance s'essouffle. La crise pétrolière de 1973 va aggraver le ralentissement économique, provoquer le retour de l'inflation, le développement rapide du chômage. De nombreuses familles chutent dans l'extrême pauvreté et ont du mal à se loger.

[Haut de page](#)

Les personnalités marquantes



Henry WALLON (1879— 1962), Influencé notamment par L. Lévy-Bruhl, il s'éleva contre la méthode introspective en psychologie et définit les conditions d'une étude objective de la conscience. Il dirigea avec Paul Langevin la commission de réforme de l'enseignement (projet Langevin-Wallon, 1945). Sa notion de stades de développement s'inscrit dans une perspective génétique, notion fondamentale dans la conception wallonienne de la psychologie (*Psychologie pathologique*, 1926; *les Origines du caractère chez l'enfant*, 1934-1949; *les Origines de la pensée chez l'enfant*, 1945).



Paul LANGEVIN (1872 — 1946) fut l'un des principaux diffuseurs de la théorie de la relativité, par son enseignement et par ses contributions. Auteur du «paradoxe de jumeaux de Langevin». Humaniste soucieux de donner une composante scientifique à la culture moderne, il eut à pâtir de l'occupation allemande et il s'enfuit en Suisse. À son retour en France, il proposa avec Wallon une réforme de l'enseignement.



René ZAZZO (1910- 1995), Psychologue disciple de WALLON, Spécialiste de la psychologie de l'enfant, il mena une double carrière de chercheur et de clinicien au laboratoire de psychopathologie à l'hôpital Henri-Rousselle. Il est connu pour ses travaux sur la jumeauté (*les Jumeaux, le Couple et la Personne*, 1960) qui ont apporté un nouveau regard sur les interactions de l'hérédité et du milieu dans l'émergence de la personnalité. Ses études de psychologie jumeulaire sont soutenues par une recherche conduite pendant une quinzaine d'années sur une population de jumeaux à différents niveaux d'âges : jumeaux identiques ou monozygotes et jumeaux non identiques hétérozygotes. Grâce aux jumeaux, il a pu étudier les phénomènes de l'apprentissage et des mécanismes héréditaires mais aussi

l'effet de couple. Ses recherches récentes sur les déficiences mentales lui ont permis de dégager et d'éclairer la notion d'hétérochronie du développement



René DIATKINE, psychiatre français d'origine russe (1918-1997). Outre son travail de psychiatre, il enseigne à l'université de Genève, à Barcelone et à Paris. Passionné par les enfants, il en a fait la principale source de ses recherches. On lui doit notamment *l'Enfant dans l'adulte* (1994) et *Pourquoi on m'a né* (1995). Mais aussi d'autres thèmes sur la psychiatrie de l'enfant comme, l'histoire de la psychiatrie et de la psychanalyse ; les modalités de relance du fonctionnement psychique par les soins institutionnels ; la consultation en psychiatrie de l'enfant ; le psychodrame psychanalytique ; le destin des enfants à pathologies multiples ; l'abord des troubles du langage ; l'école, la prévention du handicap socioculturel et le rôle des contes et des livres dans le développement de la vie psychique ; la transmission de la psychanalyse



François BLOCH LAINE (né en 1912), est ce qu'il est convenu d'appeler "un grand commis de l'Etat". Dans le V^o plan (1966-1970) du **Général de GAULLE**, il sera chargé d'un rapport sur l'inadaptation, qui constituera la première approche globale sur l'enfance inadaptée et handicapée, qui aboutira à la loi de 1975 de **René HABY**

L'école à cette époque

[Haut de page](#)

A partir de 1947 l'Education Nationale, va connaître une des phases les plus actives de son histoire, du fait de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- **Un facteur démographique**: c'est le " baby-boom " de l'après guerre. Les C.P. peuvent compter de 45 à 70 élèves. Le recrutement des enseignants s'accélère mais le Pays était probablement mal préparé à ce besoin pourtant prévisible! La terminologie s'enrichit d'une expression **l'échec scolaire** qui apparaît massivement . (1 élève sur 2 redouble le CP en 1955) ce qui n'améliore pas la surcharge des classes
- **Un facteur socio-économique**: la forte croissance de l'activité économique a plusieurs conséquences:
 - exode rural massif , de plus en plus de paysans quittent leurs terres pour occuper un travail mieux rémunéré en ville,
 - Les nouveaux emplois créés et le développement accéléré du machinisme exigent des connaissances techniques nouvelles
 - L'école doit s'adapter aux besoins exprimés par cette société en mutation ; le niveau général des études s'accroît, de plus en plus de jeunes entrent dans le secondaire puis le supérieur
- **L'allongement de la scolarité obligatoire** : en 1959 elle passe de 14 à 16 ans ce qui surcharge un système scolaire déjà saturé. Dans ces années on construisait un collège par jour ouvrable.

Le traitement de l'échec scolaire va donc devenir une préoccupation forte. Plus généralement la façon d'aider ce qu'on appelait l'enfance inadaptée va connaître son âge d'or.

Et en ce domaine, **la création de la Sécurité Sociale** et sa logique administrative influera de façon décisive sur la façon dont évoluera le dispositif d'aide à l'enfance inadaptée :

- **La prise en charge par la sécurité sociale** des enfants inadaptés au titre de l'assurance-maladie est acceptée. Cependant seuls peuvent être couverts les enfants assurés sociaux (ayant-droits) dans des établissements de type médico-éducatifs agréés, (seuls les établissements médicaux ouvrant droit à la prise en charge

financière). En conséquence les établissements pour enfants inadaptés devront être considérés comme dispensant également des soins médicaux

- **La terminologie scolaire** va devoir s'adapter aux classifications et nomenclatures de la sécurité sociale. Ainsi il entre dans le langage de l'enseignant des mots nouveaux provenant du jargon médical (par exemple la série des dys...calculies, lexies, orthographies etc.)

Doté de moyens financiers (la sécurité sociale était riche à cette époque..), l'éducation des enfants inadaptés va connaître un essor considérable

- A partir de 1950 on assiste à une accélération des créations de structures pour répondre aux évolutions démographiques, mais aussi sous la pression des associations de parents qui se multiplient après la guerre .Ces structures sont généralement associatives et privées (c'est toujours le cas)
- Au sein de l'Education Nationale la formation des enseignants et inspecteurs intègre l'éducation spécialisée :
 - Création du CAEI (Certificat d'Aptitude à l'Enfance Inadaptée)
- A partir de 1965 la notion d'intégration commence à entrer dans les esprits, aussi bien pour des raisons pédagogiques et sociales, qu'économiques : une structure légère intégrée ou annexée aux classes est moins onéreuse pour le budget qu'une structure autonome et spécialisée.
- Des moyens financiers sont dégagés pour former et recruter du personnel spécialisé : infirmières, éducateurs, assistantes sociales, pédiatres, pédopsychiatres etc.
- On perçoit, au travers de diverses études, la nécessité du dépistage précoce et de la prévention des difficultés d'apprentissage

L'évolution de la perception du handicap et de l'inadaptation, la mise en place de structures d'accueil, et la présence d'un personnel spécialisé désormais suffisant et compétent, ouvre la voie à une nouvelle approche, que la **loi HABY** du 30 juin 1975, va règlementer et organiser . Cette loi comporte plusieurs volets, notamment:

- prévention des handicaps et intégration sociale de la personne handicapée.
- Droit à l'éducation et à la formation professionnelle de tout enfant, quel que soit son handicap

Pour répondre à ces 2 missions, l'école a dû s'adapter avec la mise en place des **structures d'intégration collective**, qui ne sont apparues que dans les années 1990

Les grandes dates

[Haut de page](#)

- 1945 :
 - Plan Langevin -Wallon
 - Mise en place des IMP et IMPRO
- 1946 :
 - création de la Sécurité Sociale.
 - Pour en savoir plus sur l'histoire de la S.S
 - ouverture du premier centre de psycho- pédagogie au Lycée Claude Bernard à Paris
- 1947 : création du corps des psychologues scolaires et du centre national de pédagogie spéciale
- 1950 : explosion des structures d'accueil pour enfants inadaptés à gestion associative
- 1956: publication des Annexes XXIV .Ce sont des textes annexes à la loi de la Sécurité Sociale qui réglementent les conditions d'agrément des établissements qui reçoivent les enfants "inadaptés". Les ARSEA ont collaboré à la préparation du texte
 - Création au sein des D.D.A.S.S des A.S.E
 - Création des C.M.P.P (centre médico-psycho-pédagogique).
- 1959 :prolongation de la scolarité obligatoire à 16 ans :Loi Berthoin
- 1960 :

- ouverture de centres régionaux de formation d'instituteurs spécialisés
- création de L'UNAPEI :Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés .La sectorisation évite l'enfermement .La cure ambulatoire permet de traiter le malade sur son lieu de vie naturel
- 1961 :formation d' Inspecteurs spécialisés du premier degré et constitution du groupe d'études et de recherche des reéducateurs de l'éducation nationale
- 1963 : création du CAEI (certificat d'aptitude à l'enfance inadaptée avec 7 options)
- 1964 : programme pour les classes de perfectionnement recommandant la pédagogie inspirée des méthodes actives comme en maternelle
- 1965: installation dans les collèges d'une première forme d'intégration les **SES** :Section d'Education Spéciale pour permettre à des jeunes "inadaptés" de poursuivre une scolarité secondaire
- 1970: création des G.A.P.P :Groupe d'Aide Psycho -Pédagogique avec mise en avant de la Prévention scolaire et non médicale
- 1972 :création des inter -secteurs de psychiatrie infanto- juvénile ,résultat de la réflexion menée par Lebovici ,Diatkine ,Soulé, Mises, Oury.La logique de prévention à l'école s'articule avec la mise en place de la sectorisation.La notion d'intégration se profile.
- 1975 :Loi HABY avec le collège unique

L'histoire de l'AIS en FRANCE

La volonté d'intégration

menu

Le combat pour l'éducabilité	L'école obligatoire pour tous	Le développement de l'éducation spéciale	La volonté d'intégration	La politique d'intégration	Vers une école inclusive
Contexte historique	L'école à cette époque	Les personnalités marquantes	Les grandes dates		

[Le contexte historique](#)

[Haut de page](#)

En France, la V^o République vient d'élire son 3^o Président : **Valéry GISCARD d'ESTAING (1974-1981)**, le premier qui n'est pas issu de la "famille" gaulliste, mais a reçu l'appui déterminant d'un gaulliste historique, **Jacques CHIRAC**, au détriment d'un autre gaulliste **Jacques CHABAN DELMAS**

Des conflits régionaux alourdissent le climat international. Les Pays producteurs de pétrole (OPEP), décident une hausse importante du prix du baril. Le cours des matières premières s'envole, entraînant une hausse généralisée des prix, combinée à un ralentissement de l'activité économique (stagflation). L'économie de marché "s'ajuste", en réduisant les coûts de production, et notamment les coûts salariaux, par des licenciements parfois massifs. La montée du chômage contribue à alimenter le ralentissement de l'économie.

Pour juguler l'inflation des prix, le gouvernement de **Raymond BARRE** qui succède à **Jacques CHIRAC**, est contraint à une "politique de rigueur", mais va aussi tenter d'agir sur les causes du mal:

- par une politique monétaire plus solidaire (et donc moins vulnérable). Au niveau Européen, la France obtient la création du Système Monétaire Européen (SME)
- par une politique énergétique moins dépendante, avec un programme nucléaire très ambitieux (mais très contesté, en raison du risque écologique)

Affaibli politiquement par une conjoncture économique très défavorable, **Valéry GISCARD d'ESTAING** est battu aux élections présidentielles de 1981, par le socialiste **François MITTERRAND**, qui va dissoudre l'Assemblée Nationale, et organiser de nouvelles élections donnant au nouveau président une large majorité de gauche socialo-communiste.

La première alternance politique de la V^o République, inquiète le patronat et le monde de la finance, notamment par la présence de 4 ministres communistes au gouvernement de **Pierre MAUROY**

Des mesures sociales vont être prises répondant aux engagements du nouveau président :

- Réduction de la durée du travail à 39 heures par semaine
- 5^o semaine de congés payés pour tous
- Libéralisation des radios (ouverture du réseau de radios locales) et de la télévision
- Suppression de la peine de mort
- Suppression de la sélection à l'entrée des universités

Au plan économique, le nouveau gouvernement va d'abord mener une politique Keynésienne afin de relancer l'économie, et faire reculer le chômage. Très rapidement cette politique échouera et dès 1982 fut pris le "tournant de la rigueur", avec le retour d'une politique

"monétariste", et la recherche des "grands équilibres" du budget

[Haut de page](#)

Les personnalités marquantes



René Haby (1919- 2003), Instituteur puis Professeur de Lycée, Inspecteur Général et enfin Recteur, il fut nommé Ministre de l'Education Nationale en 1974, dans le gouvernement de **Jacques CHIRAC**. Il fut à l'origine des lois de 1975 créant le collège unique (cf. ci dessous). Il instaura le principe de l'intégration scolaire à l'école et au collège, afin de resserrer les liens entre les différentes catégories sociales et ethniques. Il chercha à revaloriser les intelligences pratiques. Faute de soutien (ou de moyens ?) ses idées novatrices ne purent totalement s'imposer.



François BLOCH LAINE (1912-2002), docteur en droit et Diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, il fut ce qu'il est convenu d'appeler "un grand commis de l'Etat"

Il exerça son savoir-faire et ses compétences dans divers secteurs comme l'aménagement du territoire, l'audiovisuel ou l'industrie des matières premières. En 1967, alors qu'il était Inspecteur des finances, il rédigea un rapport sur "l'inadaptation des personnes handicapées". Sa définition du handicap est toujours d'actualité :

« Sont inadaptés à la société dont ils font partie : les enfants, les adolescents et les adultes qui, pour des raisons diverses, plus ou moins graves, éprouvent des difficultés plus ou moins grandes, à être et à agir comme les autres. De ceux-là on dit qu'ils sont des handicapés parce qu'ils subissent, par suite de leur état physique, mental, caractériel ou de leur situation sociale, des troubles qui constituent pour eux des handicaps, c'est-à-dire des faiblesses, des servitudes particulières par rapport à la normale ; la normale étant définie comme la moyenne des capacités et des chances de la plupart des individus vivant dans la même société ». (BLOCH-LAINE François, Étude du problème général de l'inadaptation des personnes handicapées, rapport présenté au Premier ministre, La Documentation Française. 1967.)



Gaston DEFERRE (1910-1986), homme politique, Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de **Pierre MAUROY**, il fut le père des grandes lois de décentralisation des années 82-83, qui ont profondément modifié les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales et modernisé l'architecture des institutions locales de la France

Désormais, l'Etat n'est qu'un des dépositaires de la puissance publique. A ses côtés, les collectivités locales (communes, départements, régions, établissements intercommunaux, établissements publics locaux, hôpitaux...) et les établissements publics de l'Etat sont également

chargés de veiller au respect de l'intérêt général et de mettre en oeuvre des politiques publiques au service des citoyens.

Dans certains domaines l'Etat a transféré ses compétences aux collectivités territoriales. Dans d'autres, comme celui de l'Education, il y a partage et complémentarité des autorités.

"La répartition des compétences confie aux communes la responsabilité des écoles, aux départements celle des collèges et aux régions celle des lycées et des établissements de même niveau."

René DIATKINE (1918-) est considéré comme l'un des principaux artisans du renouvellement de la psychanalyse en général et de la psychiatrie d'enfant en particulier.



Il publia le Traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, avec Serge Lebovici et Michel Soulé, qui marque un complet renouvellement de la façon de penser la psychopathologie de l'enfant. Il refusait catégoriquement toute idée d'incurabilité, de rejet, d'exclusion des malades mentaux

Il soulignait l'importance des "mauvais hasards" et des "mauvaises décisions" dans l'évolution d'un enfant.

IL prônait la déculpabilisation des parents d'enfants handicapés et le maintien de l'enfant autant que possible dans la cellule familiale.

□

L'école à cette époque

[Haut de page](#)

Deux évènements vont influencer de façon déterminante l'évolution de l'école :

- La loi **HABY** de 1975, qui organise le système éducatif, avec pour objectifs :
 - de poser le principe de l'égalité des chances en uniformisant les cursus scolaires par l'avènement du **collège unique**
 - de prendre mieux en compte la **diversité** des élèves, en posant les bases de la **différenciation pédagogique**, au moyen d'activités de soutien et de perfectionnement.
 - concernant le handicap, la logique de la loi va s'appliquer en unifiant et rationalisant les dispositifs antérieurs. Le nouveau cadre juridique a pour ambition :
 - de favoriser le dépistage et la prévention du handicap
 - d'instaurer l'obligation éducative des enfants et adolescents handicapés
 - de maintenir autant que possible, les personnes handicapées dans leur cadre de vie ou de travail.

Cette réforme, a profondément modifié le système éducatif. Face à une population scolaire caractérisée par une grande hétérogénéité, l'avènement du collège unique constituait une petite "révolution culturelle", peu compatible avec des structures trop lourdes et trop centralisées, et un corps enseignant dans l'ensemble mal préparé à ces nouvelles pratiques.

- Les lois **DEFERRE** de décentralisation de 1982, vont faire évoluer en profondeur l'organisation administrative de l'école et la politique scolaire :
 - Partage des compétences entre les collectivités territoriales et l'Etat :
 - l'Etat définit la politique d'éducation, fixe les orientations pédagogiques, élabore les programmes, organise le calendrier, et délivre les diplômes. Il garde la maîtrise du recrutement, de la formation, de la rémunération et de la gestion des personnels et des emplois.
 - Les collectivités territoriales, sont compétentes pour tout ce qui concerne les immeubles (construction, grosses réparations, équipements et fonctionnement)
 - Les établissements du second degré, vont avoir le statut d'établissements publics locaux d'enseignement (EPL), ce qui leur confère une autonomie juridique et aussi une plus grande autonomie pédagogique.

La décentralisation a entraîné un transfert de compétences de l'administration centrale, vers les services administratifs déconcentrés de l'Education Nationale. Une nouvelle organisation administrative de l'école, a donc vu le jour, avec deux échelons:

- les **départements** administrés par des inspecteurs d'académie, qui dirigent les services départementaux de l'Education nationale

- les **académies** (dont le territoire correspond sauf exception, aux Régions administratives) , dirigées chacune par un recteur, qui est en quelque sorte le représentant du ministre dans la Région.

Cette nouvelle organisation répond mieux aux besoins d'une pédagogie différenciée, adaptée au contexte local, et corrige les lourdeurs du système mis à jour après la loi de 1975.

Les grandes dates

[Haut de page](#)

1975:

- Loi du 30 juin : loi d'orientation en faveur des personnes handicapées qui va poser les principes généraux qui constituera le cadre juridique de l'action des pouvoirs public.
- Décret du 15 décembre :création des Commissions de l'Education Nationale(CDES) et de circonscription (CCPE et CCSD)

1976 :

- Circulaire du 22 avril 1976 :fonctionnement des Commissions de l'Education Spéciales
 - Compétences des commissions
 - Composition des commissions
 - Saisine des commissions
 - Règles communes applicables aux réunions
 - Les décisions des commissions
 - Articulations et liaisons des commissions
 - Pour en savoir plus

1979

- Circulaire du 14 novembre : fonctionnement des commissions spéciales

1980: le britannique Philipp Wood introduit une clarification déterminante dans la1 définition du handicap.Il définit le handicap comme la conséquence des maladies sur la personne ,en les analysant selon 3 plans:

- la déficience ,correspondant à l'altération d'une structure ou d'une fonction psychologique ou anatomique
- l'incapacité ,qui est une réduction partielle ou totale de la capacité d'accomplir de façon normale une activité
- le désavantage ,conséquence de la déficience ou de l'incapacité sur les conditions d'insertion sociale ,scolaire ou professionnelle.Le désavantage est la résultante de l'interaction entre la personne porteuse de la déficience ou incapacité et l'environnement .Son importance est étroitement liée à la qualité de l'environnementqui peut soit le minimiser soit l'amplifier.

Les travaux de Wood vont constituer le fondement de la classification internationale des handicaps(CIH) ,élaborée à l'initiative de l'Organisation Mondiale de la Santé

1982:(circulaire n° 82-2 et 82-048 du 29 janvier 1982).Mise en oeuvre d'une politique d'intégration en faveur des enfants et adolescents handicapés

L'histoire de l'AIS en FRANCE

La politique d'intégration

menu

Le combat pour l'éducabilité	L'école obligatoire pour tous	Le développement de l'éducation spéciale	La volonté d'intégration	La politique d'intégration	Vers une école inclusive
Contexte historique	L'école à cette époque	Les personnalités marquantes		Les grandes dates	

[Le contexte historique](#)

[Haut de page](#)

Le 1^{er} septennat de **François MITTERRAND**, vient de commencer, marqué par plusieurs mesures sociales, mais aussi par l'échec de la relance de l'économie, et le retour à une politique de rigueur budgétaire imposée par une conjoncture internationale morose et par la faiblesse du Franc (qui sera d'ailleurs dévalué).

Une **grande loi de décentralisation** est votée, en 1982. Cette loi constitue une réforme institutionnelle majeure, qui rend les collectivités territoriales autonomes de leurs actes. Le contrôle du préfet, qui n'est plus autorité de tutelle, ne peut désormais s'exercer que sur la légalité des actes et seul le tribunal administratif est compétent pour trancher les désaccords persistants.

La région devient une collectivité territoriale dotée d'une assemblée élue au suffrage universel.

Les présidents du conseil régional, et du conseil général exercent le pouvoir exécutif dans la région et le département, alors que précédemment c'était le préfet qui assurait cette fonction.

La gauche sera battue aux législatives de 1986. **François MITTERRAND** qui reste président, nomme à la tête du gouvernement **Jacques CHIRAC**. Nous nous trouvons dans une situation institutionnelle nouvelle sous la V^e République : c'est la **cohabitation** entre un président et un premier ministre qui n'appartiennent pas à la même majorité.

Cette cohabitation prendra fin en 1988, avec la réélection de **François MITTERRAND**, contre **Jacques CHIRAC**. Va suivre un scénario identique à 1981, qui verra le retour d'une majorité de gauche à l'assemblée nationale, après dissolution de l'assemblée élue en 1986.

L'histoire se répètera en 1993, avec une nouvelle cohabitation entre **François MITTERRAND** et **Edouard BALLADUR**, après la victoire de la coalition de droite aux législatives de 1993.

La majorité de droite est confirmée par les électeurs avec l'élection de **Jacques CHIRAC** à la présidence en 1995, qui désigne **Alain JUPPE** chef du gouvernement

Désireux d'engager des réformes institutionnelles, et se heurtant à une forte contestation populaire, le gouvernement demande à **Jacques CHIRAC** de dissoudre l'Assemblée, afin d'obtenir le "soutien des urnes". Ce soutien il ne l'obtiendra pas puisque les législatives de 1997, donnent une large majorité à une coalition de gauche (la gauche plurielle), conduite par le socialiste **Lionel JOSPIN**. Celui-ci est nommé premier ministre pour une nouvelle cohabitation, la plus longue qu'ait connue la V^e République (1997-2002).

Elu sur un programme de réduction du chômage, qui en France n'a cessé de progresser depuis 1975, **Lionel JOSPIN** mènera une politique volontariste avec la création des "emplois jeunes", la réduction du temps de travail à 35 heures hebdomadaires, la relance de la consommation

par des dispositifs de redistribution sociale. Aidée par le retour de la croissance internationale, cette politique aboutira à une réduction très importante du nombre de chômeurs.

Sur le plan institutionnel, il fera voter des dispositions visant au renouvellement du personnel politique en instituant la limitation du cumul des mandats, et l'obligation de présenter des listes à parité hommes-femmes pour certains scrutins . Le mandat présidentiel sera réduit à 5 ans afin d'éviter les cohabitations, qui paralysent l'action des gouvernements

Pendant cette période l'Europe aura franchi une étape décisive, avec la création d'une monnaie Européenne **l'Euro**. La France s'est qualifiée en répondant aux critères d'équilibres budgétaires fixés à Maastrich, destinés à assoir la stabilité de cette monnaie. Le Franc a donc disparu de nos porte monnaie.

Le sentiment insécuritaire qui monte dans le pays sera exploité par **Jacques CHIRAC** et **Jean-Marie LE PEN**, qui devanceront tous deux **Lionel JOSPIN** aux Présidentielles de 2002. **Jacques CHIRAC**, qui a reçu le soutien de presque tous les partis politiques sera largement réélu au 2^o tour.

[Les personnalités marquantes](#)

[Haut de page](#)

Philippe Meirieu, instituteur puis professeur de philosophie et de français, professeur en sciences de l'éducation à l'Université Lyon II et directeur de l'Institut des Sciences et Pratiques d'Education et de Formation (ISPEF) de l'université Lumière-Lyon 2.

Dans le cadre de ses activités il a expérimenté une structure pédagogique originale où les élèves pouvaient choisir leurs professeurs et leurs enseignements. Il a pu ainsi vérifier la validité de l'hypothèse de la "pédagogie différenciée" selon laquelle la multiplication des itinéraires d'apprentissage et le fait de permettre à chacun de recevoir un enseignement adapté, favorisaient la réussite de tous.

Il a également travaillé sur le thème du "transfert de connaissances", sur la place de l'éthique dans la réflexion pédagogique ainsi que sur les rapports entre les apprentissages et la socialisation et notamment le rôle de l'école dans la création du "lien social"?

Charles GARDOU, Docteur ès sciences en Sciences de l'éducation à Lyon II, il a d'abord été enseignant dans le premier et le second degré, puis chef d'établissement et formateur en Métropole et en Polynésie française, avant de se lancer dans la recherche. Notamment, il s'est penché sur les diversités culturelles nécessitant un traitement éducatif particulier dans certains établissements scolaires.

Partant d'une réflexion sur l'identité, Charles Gardou travaille sur ce qu'il appelle une « pédagogie interculturelle », fondée sur la conviction que l'éducation peut lutter contre les exclusions, la haine, le racisme. Il préconise une adaptation des programmes aux réalités du terrain, pour inculquer à l'enfant une large éducation interculturelle afin de le préparer à la rencontre des autres cultures et lui permettre de s'ouvrir au monde par le biais de voyage, Internet etc.

Boris Cyrulnik, neuropsychiatre, psychanalyste, psychologue, auteur de nombreux ouvrages , il est l'un des pionniers de l'éthologie française. Il s'intéresse aux comportements des animaux et des humains et particulièrement au phénomène de la résilience, qui en métallurgie désigne la qualité qu'a un matériau (un métal par exemple) de reprendre sa forme originale quand on lâche prise après l'avoir plié. Concernant l'humain ou les animaux ce mot revêt un autre sens que Boris Cyrulnick définit ainsi :

"On s'est toujours émerveillé devant ces enfants qui ont su triompher d'épreuves immenses et se faire une vie d'homme, malgré tout. Le malheur n'est jamais pur, pas plus que le bonheur. Un mot permet d'organiser notre manière de comprendre le

mystère de ceux qui s'en sont sortis. C'est celui de résilience, qui désigne la capacité à réussir, à vivre, à se développer en dépit de l'adversité. En comprenant cela, nous changeons notre regard sur le malheur, et malgré la souffrance, nous chercherons la merveille"

L'école à cette époque

[Haut de page](#)

Cette période historique est caractérisée par :

- Un chômage de masse très important, que les politiques économiques et sociales n'arrivent pas à contenir
- Une aspiration populaire pour l'élévation sociale et l'enrichissement culturel
- Mais aussi par la montée des attitudes violentes, physiques ou verbales, qui n'épargnent plus l'école, et rendent le métier d'enseignant de plus en plus difficile. Désormais le pédagogue doit trop souvent ajouter à sa vocation première une fonction d'éducateur que de nombreux parents n'assurent pas suffisamment.

Le premier gouvernement socialiste de la V^e république avait affiché un objectif généreux : amener 80% d'une classe d'âge au niveau du Baccalauréat en l'an 2000 . Il s'agissait :

- d'améliorer le niveau général de formation, et ainsi d'accroître de façon significative la capacité des élèves à s'intégrer dans le système social et économique du pays, afin d'éviter la "désespérance du chômage", que beaucoup de jeunes pouvaient redouter.
- de répondre aux exigences professionnelles nouvelles liées à l'évolution des technologies et notamment à la généralisation des outils informatiques dans les entreprises, qui éliminaient de fait un grand nombre d'emplois peu qualifiés, mais ouvraient tout autant de perspectives nouvelles.

L'école doit donc s'adapter pour atteindre cet objectif, qui outre sa générosité, répondait à des préoccupations économiques et sociales bien réelles.

La loi d'orientation sur l'Éducation de 1989, (**Lionel JOSPIN**) introduit de nouvelles pratiques pédagogiques, avec :

- La mise en place des cycles
- L'avènement du projet d'école
- L'ouverture de l'école au partenariat

Cette loi rappelle certains principes fondamentaux :

- l'élève doit être au cœur du système éducatif
- tous les élèves doivent avoir une chance de réussite scolaire
- l'école élémentaire doit préparer tous les élèves à l'enseignement secondaire (lequel ne débouche pas nécessairement sur la vie active mais offre la possibilité d'élargir la gamme des formations en vue de l'insertion dans la vie professionnelle)

Dans le domaine de l'Enfance inadaptée, qui va devenir l'A.I.S deux nouveaux dispositifs sont créés dans le 1^{er} degré:

- les RASED (circulaire du 09/04/90)
- les CLIS (circulaire du 18/11/91)

La création de ces dispositifs, consacre l'abandon définitif de la politique de "mise à l'écart" de ces élèves, en vigueur depuis 1909, et jamais vraiment contestée dans les faits malgré les volontés d'intégration affichées depuis longtemps, et notamment par la loi HABY de 1975. Désormais les établissements spécialisés sont perçus comme complémentaires à l'école, et non plus comme se substituant à celle-ci. Le rôle des enseignants est donc renforcé. La politique d'intégration est enfin en place. Elle doit "faire ses classes"

Si l'objectif de la nouvelle politique éducative est, d'amener 80% d'une classe d'âge au niveau d'un baccalauréat, il convient de se pencher sur le sort des 20% restant. Ce sera le rôle des SEGPA

La loi de 1989 précise la mission des SEGPA et la politique d'intégration scolaire qui devra

désormais être appliquée. Trois objectifs sont affichés:

- réorienter l'élève en situation d'échec vers l'enseignement ordinaire dès que possible, en s'appuyant sur un suivi individuel permettant de tracer les évolutions et les besoins éducatifs spécifiques.
- rechercher le meilleur niveau de qualification et de certification possible pour chacun
- reconnaître officiellement les acquis de ceux qui n'ont que le niveau du CAP, grâce aux relevés de compétences contenus dans le livret individuel des élèves

Les moyens mis en oeuvre pour l'atteinte de ces objectifs seront définis dans les années suivantes, avec de nouveaux textes.

Des dates et des textes

[Haut de page](#)

- 1982 : Circulaire du 29 janvier qui préconise les moyens et les procédures de la mise en oeuvre de l'intégration. Il est réaffirmé que l'intégration des jeunes handicapés en milieu ordinaire devient une priorité. Afin de mettre en oeuvre la volonté d'ouvrir les classes et les établissements spécialisés pour éviter que les jeunes de ces structures ne souffrent de ségrégation il est prévu une association entre le système scolaire ordinaire et des institutions spécialisées qu'elles soient de prévention, d'aide psychopédagogique, psychologique ou médicale. Pour chaque cas une solution appropriée sera recherchée :
 - intégration individuelle en classe ordinaire
 - intégration collective en classe spécialisée .

Le processus d'intégration étant à tout moment révisable .Un projet intégratif ,éducatif sera à la base de la concertation ,de la coopération entre les divers secteurs qui travaillent autour du jeune handicapé.

- 1983 : Circulaire du 29 janvier qui complète la circulaire du 29 janvier 1982:

Seront concernés également les enfants et adolescents ayant des troubles de la personnalité et du comportement. Il sera souhaité la mise en place d'une convention entre les divers partenaires de l'intégration .Dans la convention apparaîtra un projet pédagogique, éducatif et thérapeutique individualisé.

- 1985 : circulaire sur l'organisation des examens publiés pour les candidats handicapés physiques ,moteurs ,et sensoriels.
- 1987 : création du [C.A.A.P.S.A.I.S](#) .Certificat d'Aptitude aux Actions Pédagogiques Spécialisées d'Adaptation et d'Intégration Scolaires avec différentes options .
- 1989 :
 - Arrêté du 9 janvier 1989 : nomenclature des déficiences, incapacités et désavantages. La loi de 75 marquait la reconnaissance du handicap mais n'en donnait pas la définition. Cet arrêté confirme l'adoption de la nomenclature de Wood.
 - Loi d'orientation sur l'éducation. En annexe à la loi il est rappelé que les circulaires de 82 et 83 demeurent valables. Le texte insiste sur deux points :
 - l'importance de l'intégration scolaire dans le processus d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées
 - l'établissement scolaire auquel s'adressent les parents doit effectuer un examen attentif des possibilités de scolarisation de leur enfant en leur offrant toutes les informations nécessaires pour envisager une autre affectation le cas échéant
 - Décret du 27 octobre 1989: nouvelles annexes XXIV concernant les établissements d'accueil d'enfants et d'adolescents. Les annexes XXIV datent de 1956. Elles sont modifiées. Elles définissent les conditions d'agrément des établissements et des services prenant en charge des enfants et adolescents

déficients intellectuels, déficients moteurs, polyhandicapés ou déficients sensoriels. La volonté d'intégration se traduit par le renforcement des SESSAD avec organisation des services et mission de soutien à l'intégration

- 1990 :
 - circulaire du 9 avril : mise en place et organisation des RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficultés)
 - circulaire du 10 avril 1990 : mission des psychologues scolaires
- 1991 : création des C.L.I.S (classe d'intégration scolaire). Cette circulaire a pour objet d'encourager et de favoriser l'intégration tout en tenant compte des besoins fondamentaux de l'enfant ou de l'adolescent : les droits à la santé et à l'éducation .Ce texte présente l'intégration comme un moyen de faire prendre conscience aux élèves ordinaires de la différence et donc de les éduquer à la notion de citoyenneté. La circulaire précise les conditions, les formes et les modalités de l'intégration en milieu scolaire ordinaire.
- 1995 : circulaire du 17 mai. Intégration scolaire des pré-adolescents et adolescents présentant des handicaps au collège et au lycée avec création des U.P.I (unité d'intégration scolaire)
- 1996 : SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)
- 1998 : circulaire du 19 juin : orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré
- 1999 :
 - le 20 avril - CNPH (conseil national des personnes handicapées): 20 mesures pour améliorer la scolarisation des enfants et des adolescents handicapés
 - circulaire du 19 novembre . Mise en place des groupes départementaux de coordination Handiscol
 - Programmes "Nouvelles Chances "dans le cadre de l'organisation des enseignements scolaires pour les élèves en difficultés du second degré
- 2001 : extension des U.P.I
- 2002 : circulaire du 31 janvier . Plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit

L'histoire de l'AIS en FRANCE

VERS UNE ÉCOLE INCLUSIVE

menu

Le combat pour l'éducabilité	L'école obligatoire pour tous	Le développement de l'éducation spéciale	La volonté d'intégration	La politique d'intégration	Vers une école inclusive
L'état des lieux			Propositions pour une école inclusive		

L'école du XXI^e siècle sera t-elle enfin l'école inclusive, préconisée depuis 2 siècles par des chercheurs, scientifiques et pédagogues, et clairement voulue par la classe politique, au moyen de tout un arsenal de textes législatifs et réglementaires ?

En ce début de siècle, force est de constater que si les structures d'accueil sont bien en place, la traduction en actes pédagogiques de la volonté politique affichée rencontre des difficultés que très peu d'enseignants ont réussi à surmonter.

Alors comment l'école peut-elle sortir de l'ornière pour remplir sa mission d'intégration? Répondre à cette interrogation revient à pointer ce qui fonctionne mal dans l'A.I.S pour proposer des corrections, et utiliser au mieux les compétences d'un personnel majoritairement dévoué et soucieux des intérêts des enfants qui lui sont confiés.

□ **L'état des lieux**

[Haut de page](#)

1/ Les écueils à éviter

- **Confondre insertion et "mise aux normes"**: coller aux programmes et pratiquer une administration forcée des apprentissages fondamentaux pour mettre l'enfant au niveau de ses camarades ne répond pas à ses besoins pédagogiques spécifiques, et pire comporte de gros risques d'échec et finalement aboutit à l'effet inverse du but recherché : le découragement et la marginalisation de l'enfant. L'enseignant de l'AIS doit donc faire preuve de discernement et adapter aux élèves concernés une pédagogie "sur mesure", ce qui suppose que l'institution mette à sa disposition des moyens suffisants pour y parvenir.
- **Exagérer les difficultés de l'enfant et les considérer comme insurmontables** : ce diagnostic pessimiste conduit à la prise en charge de l'enfant par des structures spécialisées. Là aussi le discernement est nécessaire afin de ne pas tomber dans une sorte de "discrimination négative" préjudiciable à l'enfant.

2/ Des stratégies éducatives inadaptées

- L'enfant handicapé ou en difficultés d'apprentissage a besoin d'être placé dans des conditions psychologiques favorables pour accéder aux apprentissages. Pour y parvenir le meilleur moyen (et peut-être le

seul) est de valoriser ses compétences même les plus tenues. Encore faut-il les rechercher et les mettre à jour. Or les méthodes d'enseignement intègrent rarement cette démarche.

- La méconnaissance des potentialités de l'enfant fausse le jugement de l'enseignant qui a tendance à ne voir que ses déficiences, et est donc enclin à émettre un diagnostic pessimiste sur sa capacité d'intégration.

En matière d'A.I.S les stratégies éducatives doivent emprunter des chemins détournés, en offrant à l'enfant la possibilité de s'exprimer dans d'autres domaines que les programmes scolaires, afin de déceler toutes ses potentialités. Or les projets d'école souvent bâtis sur "le culturel", entrent rarement dans une démarche de projet ouvrant la voie à une palette d'activités suffisante pour que les enfants aient toutes leurs chances de montrer leurs aptitudes.

3/ Un cloisonnement excessif des acteurs de l'A.I.S

- Les structures existent, mais la coordination de leurs actions reste à inventer. Sans synergie, sans travail d'équipe, sans démarche collective, les efforts individuels s'éparpillent, affaiblissant ainsi l'efficacité des moyens mis en oeuvre, pourtant importants.
- Les différents acteurs de l'A.I.S, médicaux, sociaux, éducatifs doivent faire taire leurs querelles de prépondérance, pour oeuvrer ensemble dans le seul intérêt de l'enfant.

Sans une prise de conscience collective imposée ou non par la hiérarchie, la "productivité" des moyens de l'A.I.S sera durablement altérée, au détriment de l'enfant et du budget de l'Etat.

4/ Une formation des enseignants à redéfinir

- Les carences de la formation des enseignants en matière d'A.I.S ont été révélées par un rapport de l'Inspection Générale de l'Education Nationale en 1999 . Ce rapport pointe la pauvreté de la formation en IUFM, la quasi inexistence de la formation continue, les insuffisances du CAAPSAIS
- Cette impréparation à une mission pourtant très difficile provoque chez les enseignants "intégrants" un mal-être profond, un sentiment de solitude et parfois une impression d'incompétence.

La formation des maîtres et professeurs, initiale et continue, doit fournir les armes pour réussir l'intégration scolaire, au delà des seules prédispositions personnelles que sont la vocation, le dévouement, ou le goût du défi.

5/ Une révolution culturelle à accomplir

- Est-ce un hasard si une majorité de parents d'enfants handicapés ou en difficultés d'apprentissage, considèrent leurs relations avec l'école comme un véritable parcours du combattant? L'appui des familles est pourtant déterminant dans la réussite de l'intégration de leur enfant dans les classes. Encore faut-il les faire participer aux décisions, et leur expliquer les stratégies éducatives dans un langage clair et compréhensible
- Les enseignants, et en premier lieu ceux qui ont en charge la formation des maîtres, doivent remplir leur rôle de pédagogue, et ne plus se contenter de reformuler les textes règlementaires . Ces textes se suffisent à eux mêmes. Il appartient aux enseignants de "les mettre en musique" c'est à dire de proposer une traduction concrète sur le

terrain, notamment en matière de stratégies éducatives, de méthodes et de techniques d'éducation. Ils doivent initier des démarches pédagogiques adaptées et pragmatiques, débouchant sur l'interdisciplinarité. Il s'agit d'une tâche très difficile qui demande un effort d'imagination, exige le travail en équipe et fait appel à l'humilité, autrement dit au professionnalisme qui ne doit pas être qu'un affichage d'apparences.

□ **Propositions pour une école inclusive**

[Haut de page](#)

1/Promouvoir la notion d'éducabilité

- Il est inconcevable que près de 200 ans après **BOURNEVILLE** et **ITARD**, la conviction de l'éducabilité de **tous** les enfants ne soient pas entrée dans les têtes de **tous** les enseignants. En cause probablement la formation des maîtres, trop axée sur la "normalité" et pas assez sur l'histoire porteuse d'enseignements, d'expériences et de réflexions. Refuser l'héritage du passé, même et surtout sous prétexte de modernité, est une faute que l'école paye au prix fort.
- Convaincus que tous les enfants sont éducatibles, les enseignants seront mieux armés et motivés pour éviter les deux écueils qui les guettent : le modelage normatif, ou la sélection discriminatoire.
- Rassurer les parents sur l'éducabilité de leur enfant c'est se donner une chance supplémentaire d'obtenir leur collaboration active.
- Promouvoir la notion d'éducabilité c'est aussi emporter l'adhésion de l'enfant, en lui montrant que ses parents et ses maîtres ont foi en son avenir. Convaincu qu'il peut s'élever il s'élèvera.

2/Vulgariser la démarche de projet

- Comment connaître les potentialités de l'enfant si on ne lui permet pas de les exprimer? Or les méthodes d'évaluation en cours dans les écoles, occultent ou ignorent certaines aptitudes, notamment les compétences et intelligences pratiques. C'est par l'observation du comportement de l'enfant en situation d'activités de découverte que l'enseignant pourra déceler les domaines que l'enfant est le plus apte à comprendre et à intégrer dans son raisonnement. Dès lors, dans une perspective d'intégration, l'enseignant doit mettre en oeuvre une démarche éducative originale ouverte à tous les élèves, qu'ils soient ou non en situation d'échec. Seule **la démarche de projet** répond à ces objectifs en proposant une approche interdisciplinaire suffisamment flexible pour s'adapter aux potentialités de chaque enfant.
- Un projet éducatif, ouvert sur le monde extérieur à l'école, voire sur l'Europe, permet à l'enfant intégré de se sentir l'égal des autres en pratiquant les mêmes activités que ses camarades. C'est une façon de valoriser ses savoir-faire et de le mettre en situation psychologique favorable pour élever son niveau de compétences.
- La démarche de projet permet d'impliquer l'équipe éducative, de l'ouvrir au partenariat, de rechercher la coordination des actions. Elle est génératrice de synergie et de dynamisme, non seulement pour les enseignants mais aussi pour tous les acteurs de l'A.I.S

3/Repenser la formation des maîtres

- La notion d'éducabilité doit être à la base de la formation des maîtres, dès l'IUFM. La motivation est une affaire de conviction : si la culture des enseignants n'intègre pas les expériences réussies des chercheurs, comment en l'absence de preuves connues peuvent-ils être convaincus que la plupart des enfants sont éducatibles? Et des lors comment peuvent-ils être motivés pour intégrer dans leur classe un enfant en difficultés d'apprentissage?
- Les formateurs doivent inculquer aux enseignants, dès l'IUFM et aussi en formation continue, des méthodes éducatives fondées sur la démarche de projet, la notion d'approche globale, l'interdisciplinarité, qui sont susceptibles de révéler les compétences (même non scolaires) de l'enfant en difficultés, et donc de les valoriser, puis de les élargir. Ces méthodes sont par ailleurs aptes à être appliquées à tous les enfants quel que soit leur niveau. Elles facilitent la participation des parents à l'effort éducatif de tous, y compris de leur enfant remotivé par la reconnaissance de ses compétences par les adultes.

4/Susciter le travail en équipes, et en réseau

5/Rechercher la collaboration des parents